

plus, une gerbe de froment et une gerbe d'avoine pour la porterie; qu'ils contribueraient à amener le bois et la pierre nécessaires aux réparations de la grande tour du château; qu'enfin ils devraient garder les portes du château, chaque fois que le seigneur de Montrond marcherait avec sa bannière en ost ou en chevauchée, et lorsque l'imminent péril de guerre serait proclamé. En 1456, les habitants se refusèrent à porter cuire leur pain au four banal. Le prieur fut obligé de traiter avec eux. Il fut convenu qu'ils continueraient d'être soumis à la banalité du four, mais qu'ils ne donneraient qu'un pain sur seize, et qu'ils ne paieraient rien pour les *chalandeaux* qu'ils faisaient cuire à Noël. Les familles qui existaient alors étaient celles des Chevraut, Philippe, Bolencheret, Salins, Martin, Parreaul, Michiel, Doye, Barnard et Brenot. Le 14 janvier 1698, la population obtint la permission de construire des fours particuliers. Les familles que nous venons de nommer avaient toutes disparu pendant les guerres de Louis XI, Henri IV et Louis XIII. On vit figurer dans l'acte de 1698, des Gagneur, des Thomas, des Grandperrin, tous nouveaux venus.

Fief de mairie. Il y eut à Molain un fief de mairie, qui fut possédé par une famille noble portant le nom du village. Jean de Molain, d'Arbois, vivait en 1337.

Eglise. L'église est dédiée à saint Viatre, Viatour ou Viator, dont on célèbre la fête le dimanche qui suit celle des Rois-Mages. On ne possède aucun renseignement précis sur ce saint. Les Bollandistes le mettent au rang des saints omis et supposent, d'après Chapelain, qu'il était évêque de Bourges. Baillet le propose comme

martyr simplement, et non pontife. Chevalier dit qu'il fut mis à mort dans le vi^e siècle par les émissaires d'Ebroln, maire du palais de Bourgogne, et pense que ce saint, fuyant la persécution d'Ebroln, souffrit la mort à Molain même. Saint Viator n'est honoré qu'à Molain et à Saint-Amour. Son culte a pu être substitué à celui d'Hercule Viator, protecteur des voyages et des voyageurs, afin de déraciner le culte rendu à la *Grosse Pierre*. L'église est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire de forme octogonale et d'une sacristie. Après avoir été longtemps paroissiale, cette église était devenue après les guerres du xvii^e siècle, une simple annexe de celle de Vaux. Elle a été érigée en succursale le 6 septembre 1820.

Curiosités naturelles. La grotte de la forêt de Malrocher mérite d'être visitée.

Biographie. Les familles Gagneur et Grandperrin ont fourni plusieurs ecclésiastiques distingués, notamment Simon Gagneur, curé de la paroisse Saint-Bruno de Lyon, mort en 1824.

Bibliographie. Mémoires sur Poligny, par Chevalier. — Archives du prieuré de Vaux, à la préfecture du Jura. — Annuaire du Jura, année 1849.

—
Molamboz, Molimbie, Molambeau, Montlamboz, Montlambol, Molamboth, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois; percept. de Villette; succursale, érigée le 1^{er} juin 1882; à 10 kil. d'Arbois, 14 de Poligny et 46 de Lons-le-Saunier. Altitude : 291^m.

Le territoire est limité au nord par Ounans et Vadans; au sud par Mathenay; à l'est par Vadans et Mathenay, et à l'ouest par la Ferté. Le

Petit-Molamboz, la grange de la Ferté et la grange Poupon font partie de la commune.

Il est traversé par les ch. vic. tirant à la Ferté, à Chamblay, à Ounans, à Montmalain et à Mathe nay; par la Cuisance et la Vieille-Rivière.

Le village est bâti en amphithéâtre, sur le revers occidental d'un mamelon qui s'incline sur la vallée de la Cuisance. Les habitations, ombragées d'arbres, sont groupées, très grandes, bien construites en pierre et couvertes en tuiles plates ou créneaux. On y remarque l'ancien château, les maisons de M. Moréal de Brevans, de M. Papillard, de M. Henri Saillard et de la Tour.

Pop. en 1790, 252 hab.; en 1846, 540; en 1884, 524, dont 160 hom. et 164 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 45 hab.; 50 maisons, savoir: à la rue des Côtes, 8; à la rue du Château, 8; à la rue Neuve, 2; dans la Grand' rue, 15; au Clos-Renard, 3; dans la rue de la Fontaine, 3; à la rue Martin, 1; à la rue des Morts, 2; à la grange Poupon, 1, et au Petit-Molamboz, 9; 80 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territ. 706^h 31^a, divisés en 1430 parcelles que possèdent 168 propriétaires, dont 67 forains; surf. imp. 685^h, savoir: 318^h en forêts, 211 en terres lab., 106 en prés, 33 en vignes, 10 en friches et pâtures, 2^h 61^a en sol et aisances de bâtiments, 1^h 84^a en jardins, 87^a en vergers et terrains plantés et 13^a en carrières, d'un revenu cad. de 25,630 fr.; cont. dir. en princip. 2835 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en coteaux, est très fertile et rend neuf fois la semence. Il produit du

blé, de l'avoine, du maïs, des légumineuses secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits et de vins blancs et rouges de bonne qualité, du foin et des fourrages artificiels. On exporte le quart des céréales et moitié des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

Le territoire appartient presque en entier à quatre propriétaires.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et moutons. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, des sablières, des gravières et des carrières de pierre ordinaire à bâtir et à chaux.

Il y a un chalet, loué par les sociétaires, dans lequel on fabrique annuellement 6000 kil. de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux: une église, un cimetière à l'entour; l'ancien château, acheté en 1843, moyennant 12,000 fr., et renfermant le presbytère, la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 30 filles; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs; un puits communal; un oratoire, dédié à la Mère de Dieu; une place publique et 77^h 86^a de bois, friches et pâtures, d'un rev. cad. de 1127 fr.

Bois communaux: 75^h 05^a; coupe annuelle, 1^h 05^a.

Budget: recettes ord., 1825 fr.; dép. ord., 1805 fr..

NOTICE HISTORIQUE.

Molamboz offre un aspect des plus attrayants. La propreté de ses rucs, l'élégance de ses maisons, la richesse des campagnes environnantes, la limpidité des eaux de la

Cuisance, concourent à égayer le paysage. Du sommet de l'éminence sur les flancs de laquelle s'épanouit le village, la vue se porte jusqu'aux montagnes de la Côte-d'Or et du Bugey. On distingue dans la plaine une multitude de clochers et de vieux châteaux, dont les plus rapprochés sont ceux de Vadans, de Vaugrenans et de Toulouse. Une terre aussi favorisée ne pouvait manquer d'habitants ; aussi offre-t-elle de nombreux vestiges du séjour du peuple-roi. Elle est semée de monnaies de presque tous les règnes des empereurs. On y découvrit, notamment, le 23 février 1852, quatre-vingt-sept médailles, grang bronze, à l'effigie de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-Pie, d'Ælia César, père de Lucius Verus, de Marc-Aurèle, d'Alexandre Sévère, de Maximin, de Maxime-César, son fils, de Balbus, de Gordien II, de Philippe-le-Père, de Sabine, de Faustine-la-Mère, de Faustine-la-Fille, de Lucia, de Jullia-Mammea, mère d'Alexandre Sévère. Néanmoins, le nom de Molamboz ne commence à se montrer dans les chartes de l'abbaye de Rosières, qu'à partir de 1137, et encore le village apparaît-il plutôt sous forme de métairie que sous celui d'un groupe d'habitations.

Seigneuries. Molamboz se partageait en deux seigneuries, dites, l'une de *Vadans*, et l'autre de *Vaugrenans*. Cette dernière, après avoir relevé du château de Rochefort, fut soumise à la suzeraineté de Vadans. Chaque seigneur exerçait la justice haute, moyenne et basse sur ses propres sujets. Le four banal fut donné en 1358, aux religieux de Rosières. Le 9 septembre 1520, Charles de Poitiers, sire de Vadans, donna aux habitants la permission de vendre et couper toutes sortes

de bois morts et vifs, excepté les chênes, les poiriers et les pommiers, dans les forêts de la seigneurie de Vadans, à charge d'un cens de 4 sols, à payer par chaque chef de famille ayant des bœufs ou des chevaux, et 2 sols par ceux qui n'avaient pas de bétail. Par une sentence du 24 avril 1449, il fut reconnu que les habitants pouvaient mener paître leur bétail sur les terres de l'abbaye de Rosières, lorsque les récoltes étaient enlevées. Ce droit d'usage amena des querelles fréquentes avec les religieux et leurs gardes. Plus d'une fois, des injures on en vint aux coups.

Seigneurs. Les seigneurs de Vadans possédèrent jusqu'en 1584, la portion de seigneurie de Molamboz, dite de Vadans, et se qualifièrent jusqu'à cette époque, de seigneurs de ce lieu. En 1286, Simon de Montbéliard remit à Jean de Chalon, sire de Rochefort, ce qu'il possédait à Molamboz. La portion de seigneurie, dite de Vaugrenans, fut inféodée, au xm^e siècle, à la famille de la Grange, d'Arbois. Nicole de la Grange la porta en dot avant 1297, à Renaud de Vautravers, et la transmit à *Vernier* et *Jeoffroy* de Vautravers, ses fils. Mathée, fils de Vernier de Vautravers, eut pour héritiers *Henri* et *Etienne* de Vautravers, ses enfants. Henri est de Jeanne de Grosion, son épouse, deux fils, qui lui succédèrent. Jean ou Jean-François Froissard, chevalier, seigneur de Broissia, premier président au parlement de Dole, acheta le 11 février 1584 (v. st.), les deux portions de seigneuries de Molamboz et y fit construire un château, une chapelle, un moulin et un hôtel, dit le moulin Mathenay. Ce seigneur avait épousé, le 1^{er} juin 1572, Claudine Blanchot, de Saint-Claude.

dame de Maisod, et en eut deux fils, *Claude* Blanchot Froissard et *Simon* Froissard. Jeanne-Bonaventure de Froissard, épouse de Philippe-Joseph, marquis de Falletans, seigneur de Busy, Larnaud, Thiéfrans, Dampierre et autres lieux, recueillit Molamboz dans la succession bénéficiaire de Jean-Ignace, marquis de Froissard-Broissia, et le vendit, le 26 juin 1717, à Philippe d'Esterno, écuyer, de Salins. Cet acquéreur laissa pour héritiers Antoine-Joseph-Philippe - Régis d'Esterno, mort ambassadeur de France à Berlin, le 25 août 1790, et Charles-Joseph, comte d'Esterno. Le premier institua pour son héritier universel Ange-Philippe-Joseph d'Esterno, son fils aîné, marié à Augustine-Louise de Colincourt, et déshérita ainsi ses autres enfants, du nombre desquels était Antoine-Ferdinand, comte d'Esterno, capitaine de cavalerie, marié en 1805, à Marie-Anne-Laurence Richard-Montangé, de Dijon. Pour réparer cette injustice, Charles-Joseph, comte d'Esterno, qui mourut en émigration à Landshut en Bavière, le 24 août 1799, donna sa fortune à Antoine-Ferdinand, son neveu. Ce dernier mourut à Dijon, l'année même de son mariage, et laissa un fils du nom de Ferdinand-Charles-Honoré-Philippe, qui fit son séjour à Dijon. Le domaine de Molamboz fut vendu nationalement en 1793.

Château. Construit sur la pente de l'eminence de Molamboz, ce château avait dans l'origine la forme d'un parallélogramme rectangle et n'était flanqué que d'une tour. Plus tard, une nouvelle tour carrée fut ajoutée sur le prolongement du château. Une dernière tour isolée fut élevée sur le côté nord de la cour. Ces deux dernières seulement sont

percées de meurtrières. Ce château, vendu nationalement le 3 juin 1793, à M. Girard, moyennant 20,300 fr. en assignats, fut acquis quelques années après par M. Petit-Magnin, directeur des contributions directes, qui le laissa à sa fille, mariée à M. Saillard. Cette dame l'a aliéné en 1845, en faveur de la commune, pour servir de mairie et de presbytère.

Fief de mairie. La mairie de Molamboz était inféodée à une famille noble, qui portait le nom du village. Etienne de Molamboz vivait en 1280, et laissa une fille du nom de Guillemette. Ce fief passa plus tard dans la maison de Bontemps d'Arbois. Il appartenait en 1790 à Jacques-Simon-Menaut Bontemps de Saint-Cernin, qui émigra en 1791. La maison en dépendant, flanquée d'une tour, fut vendue nationalement en 1792 et acquise par M. Parandier. Cet acquéreur la revendit à M. Moréal de Brevans, et appartient actuellement à M. Théodule-Remy-Joseph Moréal de Brevans, qui l'habite.

Fief de Vadans. Il appartenait en 1280, à Hugues et Aimé de Vadans et passa au xv^e siècle à la famille Voiturier d'Arbois, et ensuite à celle des Peccaud de la même ville. Jacques de Manse, chevalier, seigneur de la Tour et dame Louise de Peccaud, son épouse, le possédaient en 1720. La maison qui en dépendait a subi de grandes altérations et est occupée par plusieurs cultivateurs.

Domaine de la Fenotte. Il appartenait à l'abbaye de Rosières et existait déjà au xii^e siècle. Il fut agrandi par les dons de Perrier de Saint-Pierre (1262); de Guillemette, fille d'Etienne de Molamboz (1279); de Hugues et Aimé de Vadans (1280); de Nicole de la Grange, épouse du

sieur de Vautravers (1297); de Guichard de Saint-Pierre (1328), et de Geoffroy de Vautravers (1328).

Chapelle. Molamboz dépendait de la paroisse de Saint-Pierre-sous-Vadans. Jean-François Froissard et Claudine Blanchot, son épouse, firent marché, le 5 avril 1594, avec Odot Maire, maître maçon à Dole, pour construire une chapelle ogivale près de leur château, qu'ils voulaient dédier à Dieu, à saint Antoine et à saint Eloy. Cet édifice fut terminé en 1597, et le 8 décembre 1598, Claudine Blanchot et ses enfants firent un traité, par lequel il fut convenu qu'il servirait à l'usage des habitants, à charge par eux de l'entretenir, et de le fournir de luminaire, ainsi que de tous les meubles nécessaires à la célébration des offices. On y célébrait une messe haute tous les dimanches, les jours de fêtes, et une messe basse tous les lundis. Cette chapelle, qui a aujourd'hui le titre d'église, est très jolie. C'est le type le plus pur qui existe dans le Jura de l'architecture ogivale de la deuxième transition, usitée à la fin du xvi^e siècle. On y remarque une gracieuse chaire à prêcher, un très bel autel avec retable et une délicate chaise en bois, contenant des reliques de sainte Philomène. Dans le chœur sont deux belles statues, représentant saint Antoine et saint Eloy, un beau tableau donné par l'empereur Napoléon III, représentant Jésus-Christ expirant sur la Croix, et un chemin de croix donné par l'impératrice Eugénie. Sur les actives démarches de M. Bœuf, curé de la paroisse, le gouvernement a accordé en 1849 et 1855, des subventions pour la restauration de l'église et du presbytère. Le cimetière renferme une croix, dont le piédestal est orné des armes de la

famille de Broissia, la tombe d'Anne-Thérèse Alviset, baronne de Glanne, morte le 29 août 1835, et plusieurs autres monuments funéraires.

Bibliographie. Archives des préfectures du Doubs et du Jura.—Annuaire du Jura, année 1854.

Molay, Moolers, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chemin; percep. de Tavaux; bur. de poste de Dole; succursale; à 10 kil. de Chemin, 10 de Dole et 50 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 199^m.

Le territoire est limité au nord par Gevry et Tavaux; au sud et à l'est par le Doubs; à l'ouest par Champdivers et Tavaux. Port-Aubert fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Tavaux, à Raben, à Gevry et à Champdivers; par le Doubs, ses bras et ses mortes. Un bac jeté sur le Doubs met Molay en communication avec Chaussin, Saint-Baraing et Rabon.

Le village est situé sur la rive droite du Doubs, dans la vaste plaine qui borde cette rivière. Les maisons sont groupées, construites en pierre et briques et couvertes la plupart en paille. Ce sont de véritables chaumières.

Pop. en 1790, 560 hab.; en 1846, 421; en 1851, 450, dont 220 hom. et 230 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab.; 81 maisons, savoir: sur le Pasquier 11; dans la rue des Maires 21; dans celle des Prés 18; de Saint-Aubin 5; dans la Grande-Rue 14; dans la rue du Cournot 7; du Bac 2; aux Ilotes 1; aux Trêches 1, et à Port-Aubert 1; 153 ménages.

Cadastre exécuté en 1825; surf. territ. 637^h 14^a, possédés par 296 propriétaires, dont 74 forains; surf. imp. 578^h, savoir : 505 en terres